

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200424-0000021320-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 27/04/2020

Réception par le Préfet : 27/04/2020

Publication : 30/04/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2020-2-12-3

Séance du vendredi 24 avril 2020

PREMIERES MESURES D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE COVID-19 ET SES CONSEQUENCES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. VOGT donne procuration à Mme VALLAT.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ayant notamment déclaré l'état d'urgence sanitaire pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif à une première série phare de mesures d'urgences destinées à accompagner prioritairement les acteurs du champ économique et du secteur social et médico-social qui relèvent des politiques départementales et se trouvent impactés par l'actuelle crise sanitaire, tant en matière d'attractivité du territoire et de soutien aux acteurs du champ économique qu'en matière sociale, rapport joint en annexe à la présente délibération.

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans la mise en œuvre de ces premières mesures d'urgence et pour adopter d'autres mesures dans les différentes politiques sectorielles, après organisation de débats en commissions thématiques.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité